Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DEUX-SÈVRES

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS SPÉCIAL N°79-2018-069

PUBLIÉ LE 10 JUILLET 2018

Sommaire

DDT 79

79-2018-07-10-001 - Décision d'intérim chef du service agriculture et territoires (1 page) Page 3

79-2018-07-10-002 - Décision intérim Chef du service prospective habitat planification (1 page) Page 5

79-2018-07-10-003 - Décision intérim Secrétaire général (1 page) Page 7

DDT 79

79-2018-07-10-001

Décision d'intérim chef du service agriculture et territoires

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DES DEUX-SÈVRES

DIRECTION DÉPARTEMENTALE
DES TERRTOIRES
Secrétariat Général
Dossier suivi par :
Dominique Donizeau
Tél. : 05.49.06.88.02
dominique.donizeau@deux-sevres.gouv.fr

Le Directeur départemental des territoires

Décision portant intérim du chef du Service Agriculture et Territoires

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des Préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements ;

Vu le décret n° 2009-1484 du 03 décembre 2009 relatif aux Directions départementales interministérielles ;

Vu l'arrêté du premier ministre en date du 30 janvier 2018, nommant Monsieur Thierry Chatelain, Directeur départemental des territoires des Deux-Sèvres, à compter du 18 février 2018 ;

Vu l'arrêté en date du 16 avril 2018 portant subdélégation de signature générale à Monsieur Frédéric Hennequin, Directeur départemental adjoint ;

Vu l'absence de Monsieur Nicolas Cornuault pendant la période du 30 juillet au 17 août 2018 ;

DECIDE

Article 1er :
Madame Maryse Frostin, Chef du Service énergie bâtiment et aménagement des territoires, assurera l'intérim du chef du Service Agriculture et Territoires pendant la période du 30 juillet au 17 août 2018 et disposera à cette occasion de toutes les délégations et subdélégations confiées par le Directeur départemental à ce chef de service.

Article 2 Exécution :
Le Secrétaire général est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée au recueil des actes administratifs de la Préfecture.

Niort, 10 JUIL. 2018
Le Directeur départemental,
P/LE DIRECTEUR DEPARTEMENTAL
LE DIRECTEUR ADJOINT

Copie : Bureau Ressources Humaines/Formation

Frédéric HENNEQUIN

DDT 79

79-2018-07-10-002

Décision intérim Chef du service prospective habitat planification

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DES DEUX-SÈVRES

DIRECTION DÉPARTEMENTALE
DES TERRTOIRES
Secrétariat Général
Dossier suivi par :
Dominique Donizeau
Tél. : 05.49.06.88.02
dominique.donizeau@deux-sevres.gouv.fr

Le Directeur départemental des territoires

Décision portant intérim du chef du Service Prospective Habitat Planification

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des Préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements ;

Vu le décret n° 2009-1484 du 03 décembre 2009 relatif aux Directions départementales interministérielles ;

Vu l'arrêté du premier ministre en date du 30 janvier 2018, nommant Monsieur Thierry Chatelain, Directeur départemental des territoires des Deux-Sèvres, à compter du 18 février 2018 ;

Vu l'arrêté en date du 16 avril 2018 portant subdélégation de signature générale à Monsieur Frédéric Hennequin, Directeur départemental adjoint ;

Vu l'absence de Monsieur Gilles Dumartin du 20 juillet au 3 août 2018 ;

DECIDE

Article 1er :
Madame Maryse, Chef du Service Energie Bâtiment et Aménagement des Territoires, assurera l'intérim du poste de chef du Service Prospective Habitat Planification du 20 juillet au 3 août 2018 et disposera à cette occasion de toutes les délégations et subdélégations confiées par le Directeur départemental à ce chef de service.

Article 2 Exécution :
Le Secrétaire Général est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée au recueil des actes administratifs de la Préfecture.

Niort, le 10 JUIL. 2018
Le Directeur départemental,
P/LE DIRECTEUR DEPARTEMENTAL
LE DIRECTEUR ADJOINT

Frédéric HENNEQUIN

Copie : Bureau Ressources Humaines/Formation

DDT 79

79-2018-07-10-003

Décision intérim Secrétaire général

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DES DEUX-SÈVRES

DIRECTION DÉPARTEMENTALE
DES TERRTOIRES
Secrétariat Général
Dossier suivi par :
Dominique Donizeau
Tél. : 05.49.06.88.02
dominique.donizeau@deux-sevres.gouv.fr

Le Directeur départemental des territoires
Décision portant intérim du Secrétaire Général

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des Préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements ;

Vu le décret n° 2009-1484 du 03 décembre 2009 relatif aux Directions départementales interministérielles ;

Vu l'arrêté du premier ministre en date du 30 janvier 2018, nommant Monsieur Thierry Chatelain, Directeur départemental des territoires des Deux-Sèvres, à compter du 18 février 2018 ;

Vu l'arrêté en date du 16 avril 2018 portant subdélégation de signature générale à Monsieur Frédéric Hennequin, Directeur départemental adjoint ;

Vu l'absence de Monsieur Philippe Chesnoy pendant la période du 13 au 17 août 2018 ;

DECIDE

Article 1er : Monsieur Gilles Dumartin, chef du Service prospective planification habitat, assurera l'intérim du Secrétaire Général pendant la période du 13 au 17 août 2018 et disposera à cette occasion de toutes les délégations et subdélégations confiées par le Directeur départemental à ce chef de service.

Article 2 Exécution : Le Directeur départemental est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée au recueil des actes administratifs de la Préfecture.

Niort, le 10 JUIL. 2018
Le Directeur départemental,
P/LE DIRECTEUR DEPARTEMENTAL
LE DIRECTEUR ADJOINT

Copie : Bureau Ressources Humaines/Formation

Frédéric HENNEQUIN